

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ SYNDICAL LUNDI 17 FEVRIER 2025

Le Comité Syndical de Sud-Gironde Mobilités régulièrement convoqué, au nombre prescrit par la loi, s'est réuni en réunion ordinaire au siège du Syndicat, à 18H15.

CDC CONVERGENCE GARONNE	TITULAIRES PRESENTS : FILLIATRE Thomas, QUEYRENS Alain, DEPUYDT Jean-Marc, JOINEAU Vincent, SOULÉ Jean-Patrick, CLAVIER Dominique.
CDC DU REOLAIS EN SUD GIRONDE	TITULAIRES PRESENTS : ZAGHET Francis, DENOYELLE Stéphane, ROBINE Matthias, SONILHAC Luc.
CDC du SUD GIRONDE :	TITULAIRES PRESENTS: GUILLEM Jérôme, FUMEY Christophe, BIRAC Frédéric. SUPPLEANTS PRESENTS ET VOTANTS: FAVIER Jacques en l'absence de LE LAGADEC Magali, POUPOT Chloé en l'absence de SAPHORE Valérie, RONCOLI Robert en l'absence de BANQUET-RENARD Maryse, BLANGERO Gilbert en l'absence de DULUC Nathalie.

Ordre du jour

- Décisions du Président
- Validation de la nouvelle offre de mobilité du territoire
- Modification du taux de versement mobilité à 0,5% pour l'ensemble du territoire au 01/07/2025
- Tarification : instauration de la gratuité des services de lignes régulières et de transport à la demande au 01/09/2025
- Marché public d'achat de trois autobus
- Marché public d'achat de trois minibus
- Marché public de fourniture, pose et entretien de mobiliers de signalétique d'arrêts de bus pour l'offre de transport
- Marché public pour l'étude vélo du territoire
- Tableau des effectifs au 18/02/2025
- Questions diverses

Monsieur Thomas FILLIATRE est désigné secrétaire de séance.

Intervention de Christophe FUMEY : Avant de commencer, je voudrais faire un commentaire : à partir de maintenant, en tant que président, je prends la décision que sur tous les documents de travail qui sont nécessaires pour que les uns et les autres avancent, soit marqué comme « Projet » ou « A ne pas diffuser », ou même les deux.

Je vais vous expliquer pourquoi, parce qu'en fait, ce soir, on va voter des choses importantes. Il y a des choses qui ont circulé sur les réseaux sociaux et ça, je ne l'accepte pas parce que ce n'est pas respecté ce que l'on va faire ce soir. Non pas dans le contenu, mais sur le fait que ce n'est pas décidé. Et tant que les choses ne sont pas décidées, il ne faut pas communiquer.

A partir de là, maintenant, je suis responsable parce que quelque part, si je n'avais pas donné ces documents de travail en mettant cette partie-là. Donc, à partir de là, je vais assumer mes responsabilités. Ma responsabilité, c'est de dire qu'à partir de maintenant, il n'y aura plus un seul document qui partira sans cela.

Pourquoi ? Parce que jusqu'à présent, j'ai raisonné dans un esprit d'équipe, mais là, on n'est pas dans une équipe. Dans une équipe, il y a un capitaine, le capitaine, c'est moi, je prends cette décision, elle est irrévocable.

1 COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 9 DECEMBRE 2024

Il a été procédé au vote du compte-rendu du comité syndical ordinaire du 9 décembre 2024 qui est adopté à l'unanimité.

2 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT

Décision n°27-2024

Vu la demande formulée par le syndicat le 6 décembre 2024;

Vu les offres des sociétés :

T-PSO SAS	:	32 850,00€ HT pour 25 000 litres
DYNEFF	:	33 000,00€ HT pour 25 000 litres
ARMORINE	:	32 525,00€ HT pour 25 000 litres
PECHAVY ENERGIE	:	32 200,00€ HT pour 25 000 litres

Le Président décide d'attribuer la commande n°2024-17 à la société PECHAVY ENERGIE pour un montant de 32 200,00€ HT pour 25 000 litres soit 1,288 HT/litre.

Décision n°01-2025

Vu la demande formulée par le syndicat le 6 janvier 2025;

Vu les offres des sociétés :

T-PSO SAS	:	34 200,00€ HT pour 25 000 litres
DYNEFF	:	33 800,00€ HT pour 25 000 litres
ARMORINE	:	34 250,00€ HT pour 25 000 litres
PECHAVY ENERGIE	:	33 772,50€ HT pour 25 000 litres

Le Président décide d'attribuer la commande n°2025-01 à la société PECHAVY ENERGIE pour un montant de 33 772,50€ HT pour 25 000 litres soit 1,3509 HT/litre.

Décision n°02-2025

Vu la demande formulée par le syndicat le 23 janvier 2025;

Vu les offres des sociétés :

T-PSO SAS	:	34 375,00€ HT pour 25 000 litres
DYNEFF	:	34 025,00€ HT pour 25 000 litres
ARMORINE	:	34 075,00€ HT pour 25 000 litres
PECHAVY ENERGIE	:	34 037,50€ HT pour 25 000 litres

Le Président décide d'attribuer la commande n°2025-02 à la société DYNEFF pour un montant de 34 025,00€ HT pour 25 000 litres soit 1,361 HT/litre.

Décision n°03-2025

Vu la nécessité de renouveler du matériel informatique pour deux agents;

Vu la proposition de la société Gsma2i en date du 29/01/2025 pour l'achat d'un ordinateur DELL OptiPlex Micro Form Factor 7020 et ses accessoires, un écran DELL écran P2425H et pour l'achat d'un ordinateur DELL OptiPlex Micro Form Factor 7020 et ses accessoires pour un montant global de 1 625,00€ HT, soit 1 950,00€ TTC ;

Monsieur le Président, décide d'accepter l'offre de la société Gsma2i pour l'achat d'un ordinateur DELL OptiPlex Micro Form Factor 7020 et ses accessoires, un écran DELL écran P2425H et pour l'achat d'un ordinateur DELL OptiPlex Micro Form Factor 7020 et ses accessoires pour un montant global de 1 625,00€ HT, soit 1 950,00€ TTC; d'imputer cette dépense sur les comptes :

- 2183 pour un montant de 1 625,00€ HT, soit 1 950,00€ TTC ; d'amortir ces ordinateurs sur 5 ans.

3 VALIDATION DE PRINCIPE DE LA NOUVELLE OFFRE DE MOBILITÉ – ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

L'année 2025 verra la mise en place en septembre d'un projet de mobilités, articulant sur le territoire de Sud-Gironde Mobilités en 2025 des offres à l'année de lignes régulières, de services de transports à la demande sur points d'arrêts ainsi qu'un service de transports à la demande en porte à porte, délégué à l'association Cap Solidaire, et destiné à des personnes démontrant des difficultés physiques ou financières à se déplacer. L'année 2026 verra la mise en place quant à elle le développement d'un service de location de vélos longue durée, le renforcement du service de covoiturage actuel et le déploiement d'un service d'autopartage sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs, un accompagnement des entreprises à la mise en place de plans de mobilité employeur débutera cette année 2025 et des études pour un schéma directeur cyclable, un plan de déploiement d'offres nouvelles de covoiturage ainsi que pour le stationnement sur les PEM de Langon et Cérons seront lancées.

Cette offre comprendra 3 lignes régulières fréquentées à la demi-heure de 6h30 à 19h30 :

- Une ligne A Cérons/Cadillac/Beguey/Podensac
- Une ligne B desservant les principaux pôles de services et d'habitation de la ville de Langon et de Toulence
- Une ligne C desservant les principaux pôles de services et d'habitation de la ville de La Réole et de Gironde sur Dropt.

Une offre de transport à la demande sous forme de :

- Navettes express sur ligne virtuelle le matin de 6h30 à 8h30 et le soir de 17h30 à 19h30 en rabattement sur les gares et en dispersion vers les points d'arrêts des lignes virtuelles.
- Transport à la demande en points d'arrêts accessible à tous
- Transport à la demande en porte à porte pour des publics cibles délégué à l'association Cap Solidaire

Cette nouvelle offre de mobilité nécessitera :

- L'achat de 3 bus et 3 mini-bus mais également l'achat et l'installation de poteaux d'arrêts de bus sur l'ensemble du territoire.
- L'embauche de 9 conducteurs, un animateur vélo, un animateur de plans de mobilité employeurs et d'un responsable de la communication.

- L'abandon de l'activité de transport spécial à vocation touristique développée par le syndicat en septembre 2025
- La délégation du transport à la demande en porte à porte à Cap Solidaire ainsi que l'animation du covoiturage entre particuliers, et notamment la garantie retour en transport à la demande.

Il s'agit pour le comité Syndical de prendre une délibération de principe validant les grandes lignes de la mise en place d'une offre de mobilité qui pourra évoluer chaque année en fonction des besoins et des moyens du syndicat.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

VALIDE sur le principe les grandes lignes de la mise en place d'une offre nouvelle de mobilité pour le territoire qui pourra évoluer chaque année en fonction des besoins et des moyens du syndicat.

AUTORISE le président à réaliser l'ensemble des démarches nécessaires et par conséquent à signer tous les documents administratifs y afférents.

Intervention d'Alain Queyrens: Sur le premier paragraphe, sur la forme, je pense qu'il faut indiquer « le PEM de Langon » et « le Hub de Cérons ».

Intervention de Stéphane Denoyelle : C'est un sujet qu'on a débattu en commission, qu'on a ici au sein de SGM, qu'on a abordé dans chacune de nos CDC et lors de notre conseil communautaire de la semaine dernière, nous avons pris du temps pour en discuter. C'est une délibération qui a recueilli un avis favorable, puisque ce n'était qu'un avis consultatif de nos conseils communautaires, parce que c'est ce soir que nous décidons effectivement de cette orientation. C'est, comme l'a dit le Président, une offre de mobilité qui va, je pense, bouleverser et faire évoluer de manière incroyable la vie de nos habitants, de nos concitoyens sur le territoire.

C'est à la fois un démarrage, me semble-t-il, raisonnable, mais très ambitieux, très qualitatif. Et je crois qu'effectivement, ça peut modifier grandement l'attractivité de notre territoire, sa capacité à rayonner au-delà de notre territoire géographique. Et enfin, et ça ne me semble pas anecdotique par rapport à la décision que nous avons prise de prendre cette compétence collectivement, c'est que justement vienne se dessiner un territoire qui, par le biais de la mobilité, va se rassembler, va permettre qu'il s'exprime de manière plus globale.

Et je pense que ça, c'est aussi un des éléments, je pense, le plus important de cette décision.

Moi, je suis très fier, si on le vote ce soir, de pouvoir participer à ce moment.

Intervention de Christophe FUMEY : Lorsque nous avons travaillé avec le cabinet ITER sur ce dossier, ils avaient dit que la plus grande difficulté serait d'arriver à ce qu'on fait ce soir, après ça va rouler plus facilement. Et c'est le cas d'avoir réussi à mettre un projet qui unit toutes les intercommunalités.

Intervention de Francis Zaghet : Je veux simplement dire que jeudi dernier, avec Jérôme Guillem et Jocelyn Doré, nous étions à une réunion à la métropole sur l'invitation de la présidente. Il y avait beaucoup de présidents d'intercommunalités et le sujet majeur qui a été soulevé par tout le monde, c'est la question de mobilité.

Voilà ce que je voulais dire, parce que c'est un sujet qui est transversal, qui concerne tous les territoires, que ce soit sur la métropole, sur les cantons, les territoires ruraux. C'est vraiment un sujet majeur et qui concerne tous les élus.

Intervention d'Alain Queyrens : C'est l'attente forte de la population.

Intervention de Christophe Fumey : On a la chance d'avoir le président de la CDC du Sud-Gironde, Jérôme Guillem. Je sais, Jérôme, que tu es un peu moteur, précurseur en matière de mobilité, puisque tu avais pensé à ça depuis très longtemps. Qu'est-ce que tu as envie de nous dire ce soir ?

Intervention de Jérôme Guillem : Aujourd'hui, quand on en arrive au vote, moi je considère que j'ai fait ma part du boulot. Moi je ressens comme tu l'as dit que c'est un moment très important, en

tout cas à titre personnel pour m'y être intéressé depuis un peu avant 2014, depuis le mandat précédent. Donc aujourd'hui, arriver sur ces sujets-là, au regard de l'attente de nos populations, je ne cache pas une certaine émotion. Il y aura forcément des évaluations à faire entre nous, des marges de progrès, mais envoyer un signal fort comme ça, c'est très positif.

On se rend compte aussi qu'il y a des territoires qui sont restés très frileux par rapport à la prise de compétences mobilité. Ils s'interdisent plein de choses, alors qu'en fait, on peut chacun avec ses moyens arriver peut-être à faire des choses ambitieuses.

Donc on pourra, de la même façon qu'on a fait des visites à Libourne, je pense qu'on va avoir quelques visites pour venir voir ce que l'on a fait.

En tout cas, un sentiment de fierté collectif d'avoir réussi à travailler ensemble, quelque chose qui n'est vraiment pas évident avec aussi peu de temps quand on regarde la contrainte qui nous a été faite de créer le syndicat.

Intervention de Frédéric Birac : Ce début d'aventure, c'était un gros challenge. mais tout à fait excitant pour pouvoir faire des choses tous ensemble sur les trois CDC, avec une philosophie non pas communautaire, mais extra-communautaire. Et ça, j'ai vraiment apprécié.

Moi j'ai juste envie, un complément de tout ce qui a été dit, de remercier Benoît et les services. Parce que moi, au début vous vous rappelez que j'étais tout à fait OK à ce que l'on avance, mais à condition qu'il y ait un projet. Et là, aujourd'hui, ce projet, on le tient.

C'est un début, il est perfectible. Grâce aux trois présidents, comme vous l'avez dit, on s'est donné, et tu l'as dit, président, la chance de pouvoir être acteur de notre avenir sur ce sujet. Et là, aujourd'hui, c'est le cas.

Et moi, je tiens à vous remercier parce que c'est une belle offre. Je suis très, très, très, très fier. C'est vraiment un moment d'émotion, comme tu l'as dit, ce soir.

Intervention de Christophe Fumey : Je vois Jacques Favier dans la salle et je me rappelle aussi de l'époque où on était le SISS. Donc l'évolution, elle est quand même nette.

On a vu le personnel, bien évidemment. Et on l'a préparé par rapport à ça. On va essayer de faire les choses comme il faut.

J'en profite, puisqu'on est sur le sujet, de dire que nous sommes allés discuter avec le Bazadais, qui fait partie du bassin des mobilités. Ils sont en réflexion. Ils ont des interrogations. J'avais l'impression de revenir un peu en arrière dans ce qu'on avait vécu, nous. Nous allons revenir les voir pour leur expliquer le projet. Mais en aucun cas, nous n'avons la capacité d'influer sur leur choix. Ce sera un choix politique. Qu'ils feront, qu'ils ne feront pas.

Intervention de Jacques Favier : Je suis tout à fait d'accord avec toi. Cette ouverture au Bazadais, pour moi, était nécessaire. Car il y a des échanges entre le Bazadais et le Langonnais que l'on ne peut pas nier.

Intervention de Thomas Filliatre : Nous aussi, nous sommes vraiment contents parce que cette prise de compétences de mobilité n'était pas gagnée dès le départ. On a bataillé au niveau de la CDC Convergence. Nous sortons maintenant un projet qui est important, qui ne satisfera pas tout le monde, et ça nous nous le sommes dit en commission, parce qu'il y aura obligatoirement des gens qui seront effectivement laissés sur le côté, ou en tout cas oubliés, mais on essaiera en tout cas dans les années à venir de les intégrer. C'est un début.

Merci évidemment au service d'avoir travaillé aussi rapidement, parce que la première année était une année où on a sécurisé les employés, où on a sécurisé le côté juridique du syndicat. Il fallait maintenant proposer des actions.

Effectivement, nous convergence, on a eu des idées en tout cas de se dire attention, on fait un investissement qui est très important. Et notre position à nous, et là je vous le dis en toute transparence, c'était de se dire, on partirait effectivement de l'auto-investissement, mais aussi sur une partie d'emprunt. Nous, on pensait qu'il fallait être prudent.

Pour pas mettre tous nos œufs dans le panier dès la première année, et se dire, l'année d'après, on aura peut-être des fonds de concours sur le PEM de Langon, sur Cérons, sur La Réole, il faudra peut-être venir investir.

4 ORGANISATION DE LA MOBILITÉ – MODIFICATION DU TAUX DE VERSEMENT MOBILITÉ AU 01/07/2025 – ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Rapporteur Francis Zaghet : Vous savez que le versement de mobilité est payé par les employeurs privés ou publics, de plus de 11 salariés, et que pour cela il fallait créer une ligne régulière, que l'on a créée en période estivale. Donc, on est tout à fait aptes à encaisser le VM.

Le seul problème, c'est qu'il était différent selon les collectivités. Puisque Sud-Gironde et Le Réolais en Sud-Gironde ont voté, dès le départ, un VM au taux de 0,25%, alors que Convergence, qui était soumis au VMA, a voté un taux de 0,50%. Évidemment, ça ne pouvait pas tenir longtemps. Et le fait qu'il y ait un projet en face nous permet de faire admettre qu'on puisse avoir une augmentation de nos taux sur Sud-Gironde et le Réolais en Sud-Gironde.

Et donc, il va être homogène à compter du 1^{er} juillet 2025, puisqu'on vote aujourd'hui, mais il est applicable au 1^{er} juillet 2025. Je vous rappelle simplement que le VM sur 2024 était de 1,563 millions, ce qui va ressortir au compte administratif. Que sur Convergence, il est à peu près 720 000€ à 0,5%, sur Sud-Gironde, il est à 590 000€, à 0,25%, et sur le Réolais, qui est bien plus petit, il est à 210 000€. Voilà la répartition du VM aujourd'hui.

Dans la mesure où il sera homogénéisé à compter du 1^{er} juillet 2025, on l'a estimé à 1 800 000€ pour l'exercice 2025, et à 2 184 000€, quasiment 2,2 millions pour l'année 2026, puisque le taux sur toute l'année sera homogène à 0,5%.

L'idée, c'est que nous portons le taux de façon uniforme à 0,5 sur l'ensemble du territoire des 3 communautés communes qui forment le syndicat Sud-Gironde Mobilités

Intervention de Luc Sonilhac : Une question par pure anticipation : on est à 0,5%. Est-ce que, dans un plan pluriannuel d'investissements, il sera prévu, peut-être, d'augmenter ce VM.

Réponse de Francis Zaghet : On peut aller à 0,55 aujourd'hui, chez nous, parce qu'il y a un VMA qui est à 0,25%. Aujourd'hui, on peut aller jusqu'à 0,8. Mais si j'ai bien compris, si le Bazadais nous rejoint, on va dépasser les 100 000 habitants et du coup, on pourra aller à un taux supérieur. Potentiellement. Mais là encore, il faut mettre du service en phase.

Par délibération n°41-2023 du 29 septembre 2023, Sud-Gironde Mobilités a instauré le Versement Mobilité sur son territoire.

Codifié aux articles L.2333-64 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT), le versement mobilité est une cotisation qui permet en effet de financer tout investissement et fonctionnement de services ou d'actions qui rentrent dans le champ de compétences de l'autorité organisatrice de la mobilité (AOM).

Sont assujettis à ce versement les employeurs publics et privés d'au moins 11 salariés sur l'ensemble du territoire des trois Communautés de Communes. En sont exonérées les associations d'utilité publique.

Le taux s'applique sur les revenus d'activité tels qu'ils sont pris en compte pour la détermination de l'assiette des cotisations d'assurance maladie mises à la charge des employeurs.

Le versement mobilité étant conditionné explicitement à l'organisation par l'AOM d'un service régulier de transport public de personnes, il était validé par l'existence de lignes régulières traversant le territoire des trois Communautés de Communes et proposant la desserte gratuite de lieux de loisirs à horaires et jours réguliers.

L'année 2025 verra la mise en place d'un projet de mobilités, articulant sur le territoire de Sud-Gironde Mobilités la mise en place annuelle de lignes régulières, de services de transports à la demande, de covoiturage, d'autopartage et de modes actifs de déplacements, nécessitant une révision et une harmonisation du taux de versement mobilité sur son territoire.

Le taux maximum dudit Versement Mobilité est de 0,55% sur notre territoire.

Monsieur le Vice-Président rappelle que la collectivité n'a pas la possibilité d'exonérer du versement mobilité les associations locales ou structures de l'Economie Sociale et Solidaire qui emploient plus de 11 salariés sur le territoire.

Il propose toutefois au Comité Syndical d'acter l'exonération du versement mobilité des fondations et associations reconnues d'utilité publique à but non lucratif dont l'activité est de caractère social et des associations intermédiaires comme prévu par la Loi.

Il est proposé au comité de bien vouloir l'autoriser à relayer à l'URSSAF la liste des structures concernées qui pourra être complétée au fur et à mesure que de nouvelles structures répondant à ces critères pourront être identifiées sur le territoire.

Le bénéficiaire du versement mobilité sera le Syndicat Mixte Sud Gironde Mobilités avec pour comptable assignataire le Service de Gestion Comptable (SGC) de La Réole aux coordonnées suivantes :

SGC La Réole

3 rue Jules Ferry

33190 La Réole

VU la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant organisation territoriale de la République, dite NOTRE ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2333-64 et suivants ;

VU la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités dite « LOM »

VU les articles L.1231-10 et suivants du Code des transports ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité des partenaires de Sud-Gironde Mobilités du 11 février 2025;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Commission Mobilités de Sud-Gironde Mobilités du 27 janvier 2025;

CONSIDERANT la nouvelle offre de service déployée sur le territoire dès 2025,

Afin de financer l'augmentation significative d'offre de services sur l'ensemble du territoire liée à la compétence Mobilité du syndicat, il est proposé au comité syndical de faire évoluer le taux du versement mobilité à 0,5% à compter du juillet 2025 sur l'ensemble du territoire de Sud-Gironde Mobilités.

CONSIDERANT que les collectivités publiques et entreprises privées de Sud-Gironde Mobilités concernées ont leur siège social sur les communes suivantes:

CODE INSEE	COMMUNE	CODE POSTAL
33 007	ARBANATS	33640
33 030	BARSAC	33720
33 040	BEGUEY	33410
33 076	BUDOS	33720

33 081	CADILLAC	33410
33 098	CARDAN	33410
33 120	CÉRON	33720
33 152	DONZAC	33410
33 156	ESCOUSSANS	33760
33 176	GABARNAC	33410
33 197	GUILLOS	33720
33 205	ILLATS	33720
33 225	LANDIRAS	33720
33 231	LAROQUE	33410
33 241	LESTIAC SUR GARONNE	33550
33 253	LOUPIAC	33410
33 288	MONPRIMBLANC	33410
33 308	OMET	33410
33 311	PAILLET	33550
33 327	PODENSAC	33720
33 334	PORTETS	33640
33 337	PREIGNAC	33210
33 343	PUJOLS SUR CIRON	33210
33 355	RIONS	33410
33 392	SAINTE CROIX DU MONT	33410
33 452	SAINTE MICHEL DE RIEUFRET	33720
33 552	VIRELADE	33720

CODE INSEE	COMMUNE	Code Postal
33002	AILLAS	33124
33021	AUROS	33124
33024	BAGAS	33190
33027	BARIE	33190
33031	BASSANNE	33190
33048	BERTHEZ	33124
33054	BLAIGNAC	33190
33066	BOURDELLES	33190
33072	BRANNENS	33124
33074	BROUQUEYRAN	33124
33087	CAMIRAN	33190
33102	CASSEUIL	33190
33111	CAUDROT	33490
33169	FLOUDES	33190
33170	FONTET	33190
33171	FOSSES-ET-BALEYSSAC	33190
33187	GIRONDE-SUR-DROPT	33190
33204	HURE	33190
33352	LA REOLE	33190
33221	LAMOTHE-LANDERRON	33190
33158	LES ESSEINTES	33190

33250	LOUBENS	33190
33254	LOUPIAC-DE-LA-REOLE	33190
33287	MONGAUZY	33190
33289	MONSEGUR	33580
33291	MONTAGOUDIN	33190
33294	MORIZES	33190
33306	NOAILLAC	33190
33331	PONDAURAT	33190
33346	PUYBARBAN	33190
33359	ROQUEBRUNE	33580
33403	SAINTE-FOY-LA-LONGUE	33490
33398	SAINT-EXUPERY	33190
33418	SAINT-HILAIRE-DE-LA-NOAILLE	33190
33428	SAINT-LAURENT-DU-PLAN	33190
33444	SAINT-MARTIN-DE-SESCAS	33490
33453	SAINT-MICHEL-DE-LAPUJADE	33190
33463	SAINT-PIERRE-D'AURILLAC	33490
33479	SAINT-SEVE	33190
33491	SAINT-VIVIEN-DE-MONSEGUR	33580
33508	SAVIGNAC	33124

CODE INSEE	COMMUNE	Code postal
33026	BALIZAC	33730
33050	BIEUJAC	33210
33060	BOMMES	33210
33068	BOURIDEYS	33113
33106	Commune nouvelle de CASTETS ET CASTILLON	33210
33106	Castets-en-Dorthe	
33107	Castillon de Castets	
33115	CAZALIS	33113
33130	COIMERES	33210
33164	FARGUES	33210
33202	HOSTENS	33125
33227	LANGON	33210
33323	LE PIAN SUR GARONNE	33490
33536	LE TUZAN	33125
33237	LÉOGEATS	33210
33251	LOUCHATS	33125
33255	LUCMAU	33840
33279	MAZERES	33210
33307	NOAILLAN	33730
33310	ORIGNE	33113
33329	POMPÉJAC	33730
33336	PRECHAC	33730
33357	ROAILLAN	33210
33367	SAINT ANDRE DU BOIS	33490
33411	SAINT GERMAIN DE GRAVE	33490
33429	SAINT LEGER DE BALSON	33113
33432	SAINT LOUBERT	33210

33435	SAINT MACAIRE	33490
33438	SAINT MAIXANT	33490
33440	SAINT MARTIAL	33490
33457	SAINT PARDON DE CONQUES	33210
33465	SAINT PIERRE DE MONS	33210
33484	SAINT SYMPHORIEN	33113
33504	SAUTERNES	33210
33510	SEMENS	33490
33533	TOULENNE	33210
33537	UZESTE	33730
33543	VERDELAIS	33490
33547	VILLANDRAUT	33730

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

ACTE l'évolution du taux de versement mobilité à 0,5% sur tout sur le territoire de Syndicat Sud-Gironde Mobilités à compter du 1er juillet 2025 ;

DECIDE l'exonération du versement mobilité des fondations et associations reconnues d'utilité publique dont l'activité est de caractère social, ainsi que des associations Intermédiaires ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Intervention de Stéphane Denoyelle : Par certains qui disaient, attention, à ne pas prendre les entreprises pour des vaches à lait, je caricature un petit peu.

Dans le plan de mobilité que l'on vient de voter, donc dans le service qu'on leur rend, et je pense que c'est extrêmement important de le dire, il y a aussi un effort particulier qui sera fait : on va embaucher pour ça, pour travailler ces plans de mobilité d'entreprises.

C'est extrêmement important parce que les employeurs nous renvoient que certes, il y a une question autour de la fiscalité qui leur est imposée pour la mobilité, mais que la question de la mobilité est aussi une source centrale, une question d'attractivité pour elles et pour leur activité et pour leur capacité à recruter.

Et donc je pense que c'est extrêmement important aussi de dire que oui, on appelle de la fiscalité, mais derrière, le souci qui est le nôtre aussi, c'est de répondre aux besoins, d'ailleurs le plus fin possible en essayant de couvrir les choses le plus finement possible pour chaque groupement d'employeurs ou chaque grosse entreprise.

Et de répondre aussi aux questions d'attractivité et d'emploi qui peuvent se poser au travers de la mobilité sur notre territoire particulièrement. En zone rurale, ces questions-là sont prégnantes pour nos entreprises.

Intervention de Matthias Robine : J'ai une question sur le projet. Est-ce qu'on peut, dans notre projet, faire du public-privé dans le sens où un employeur peut avoir envie de faire une navette, par exemple, et participer au service?

Réponse de Stéphane Denoyelle : C'est potentiellement des choses qui pourraient venir dans le déploiement.

5 TARIFICATION DU RESEAU DE TRANSPORTS AU 1ER SEPTEMBRE 2025 – GRATUITÉ DES SERVICES DE LIGNES RÉGULIÈRES ET DE TRANSPORTS A LA DEMANDE – ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Mobilités du 27 janvier 2025,
CONSIDERANT l'avis favorable du Comité des partenaires du 11 février 2025 ;

Monsieur Le Président expose :

Les dépenses de transport, sur nos territoires ruraux notamment, représentent un poste de plus en plus prépondérant dans leur budget et pèsent sur le pouvoir d'achat des familles.

Et la récente crise énergétique démontre plus que jamais la nécessité de favoriser le transport public.

Libérer les passagers des démarches d'achat et de validation du titre de transport, c'est aussi simplifier le service et créer un réflexe « transport en commun » et un « droit à la mobilité » pour tous sur le territoire.

Il existe plusieurs arguments en faveur de la gratuité des transports en commun en milieu rural :

1. ****Accessibilité**** : La gratuité des transports permet d'améliorer l'accès aux services essentiels (santé, éducation, emploi) pour les populations rurales, souvent éloignées des infrastructures.
2. ****Réduction de l'isolement**** : En facilitant les déplacements, cela aide à lutter contre l'isolement social des habitants des zones rurales, en leur permettant de se rendre à des événements communautaires ou de rencontrer d'autres personnes.
3. ****Protection de l'environnement**** : Encourager l'utilisation des transports en commun peut réduire le nombre de véhicules individuels sur les routes, diminuant ainsi les émissions de CO2 et la pollution.
4. ****Dynamisation de l'économie locale**** : Des transports gratuits peuvent stimuler l'économie locale en facilitant l'accès aux commerces et services, attirant ainsi plus de visiteurs et de consommateurs.
5. ****Équité sociale**** : La gratuité contribue à réduire les inégalités en permettant à tous les citoyens, indépendamment de leur situation financière, d'accéder aux mêmes opportunités.
6. ****Promotion de la mobilité durable**** : En rendant les transports en commun plus attractifs, cela peut inciter une culture de la mobilité durable, même dans des zones où la voiture est souvent privilégiée.
7. ****Soutien à la transition énergétique**** : En développant un système de transport en commun gratuit et efficace, on peut encourager une transition vers des modes de transport plus écologiques et moins dépendants des énergies fossiles.

Ces arguments mettent en lumière les bénéfices potentiels d'une telle initiative pour les territoires ruraux, tant sur le plan social qu'environnemental et économique.

En conséquence, il est proposé au comité syndical :

- D'approuver la mise en œuvre de la gratuité pour les lignes régulières et les services de transports à la demande : TAD sur points d'arrêts, TAD de rabattement en gare, lignes virtuelles du réseau sur le territoire de Sud-Gironde Mobilités au 1^{er} septembre 2025 ;
- De dire que les crédits sont inscrits au budget ;
- D'autoriser Monsieur le Président de SGM, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire.

Le comité syndical décide :

- D'approuver la mise en œuvre de la gratuité pour les lignes régulières et les services de transports à la demande : TAD sur points d'arrêts, TAD de rabattement en gare, lignes virtuelles du réseau sur le territoire de Sud-Gironde Mobilités décembre 2023
- De dire que les crédits sont inscrits au budget ;
- D'autoriser Monsieur le Président de SGM, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire.

Intervention de Francis Zaghet : Juste un point supplémentaire. On avait entendu, à Libourne en particulier, que le fait que la gratuité soit mise en place évitait à créer des tensions entre un chauffeur qui n'avait plus à faire de la surveillance et puis les usagers. Je crois que c'est un point vachement important.

Deuxième point, c'est que c'est aussi, bien sûr, on n'encaisse pas de recettes, mais à l'inverse, on ne fait pas de dépenses, notamment au titre de la création d'une régie ou de mise en place d'un service pour relancer ou facturer ou relancer les impayés. Sachant que sur Marmande, sur VGA, j'ai bien noté que la recette totale (il n'y a que la navette centre-ville qui est gratuite), mais ce n'est jamais que 180.000€ sur un territoire qui est vaste.

Intervention de Matthias Robine : Du moment où on choisit la gratuité, qu'est-ce qu'on va mettre en place pour suivre la fréquentation?

Même sur les assurances, s'il y a un accident, savoir qui sont les usagers... Est-ce qu'on pourra avoir des cartes gratuites?

Réponse de Christophe Fumey : Dans tous les véhicules, sera mis en place un système de vidéosurveillance. Ensuite, on a besoin de savoir effectivement ce qui va se passer. Et la carte sera effectivement existante. Ainsi qu'un système de comptage.

Intervention de Robert Roncoli : Les bassins de vie sont correspondants sur le Libournais, sur le Lot-et-Garonnais, par rapport à nos bassins de vie qu'on va desservir sur les 3 CDC ?

Réponse de Christophe Fumey : Cela est adapté. On ne peut pas comparer les territoires. Par contre, ce qu'on peut comparer, c'est remettre à l'échelle ce que nous, nous avons besoin pour nos territoires. Ça, on l'avait pesé déjà avant d'aller voir le Libournais.

Le Libournais, nous sommes allés les voir par rapport au fait qu'ils avaient une intériorité, un service gratuit, et nous sommes allés voir le Lot-et-Garonne, parce qu'ils avaient aussi une intériorité avec un service payant. Nous avons notre idée, mais on avait besoin de bien comprendre. La mobilité, c'est la science du bricoleur. On répondra, on essaiera d'améliorer.

Bien évidemment, on fera attention à l'économie : une ligne régulière, c'est entre 150 000 et 160 000€, donc il ne faut pas se tromper.

Les lignes virtuelles, Robert, ce sont des lignes qui permettent de faire un essai. Et si l'essai est concluant, on peut passer à une ligne régulière. Si l'essai n'est pas concluant, on reste en virtuel.

Intervention de Stéphane Denoyelle : Juste pour rajouter par rapport à la gratuité, par contre, ce qui a été vu partout où la gratuité a été mise sur les réseaux, c'est que ça a considérablement augmenté la fréquentation. Et l'objectif premier pour nous, c'est quand même de faire que nos bus circulent plein. Et qu'on n'ait pas des bus qui circulent à vide.

C'est d'aller dans les zones denses, proposer des services, faire que le bus circule avec du monde dedans. Et dans les zones moins denses, les zones un peu plus éloignées, tester l'offre. De répondre à la demande quand on a de la demande.

Et puis quand il n'y a pas de demande, il n'y a pas de bus.

Intervention de Luc Sonilhac : Juste une intervention très pratique, encore une fois, pour vous dire comment ça se passe en back-office, sur les Missions locales en particulier. Il y a des jeunes qui sont en contrat d'engagement jeune à qui on propose des ateliers. Et c'est un atelier à part entière ça : faire prendre à un moment donné un bus à un gamin.

Intervention de Christophe Fumey : Nous avons aussi la chance d'avoir Cap Solidaire, qui a fait un excellent travail pour tout ce qui est d'utilité sociale. Et on peut s'appuyer sur eux car cela fonctionne très bien.

Intervention de Luc Sonilhac : Déjà, avec Cap Solidaire, nous travaillons sur le transport des aînés. Est-ce que c'est une compétence de SGM ou ça restera Cap Solidaire?

Réponse de Benoît Carrère : L'objectif, c'est que ça continue. Et puis, il y aura un plan de mobilité solidaire qui sera mis en place avec l'ensemble des acteurs du territoire, dont la Mission locale, dont l'hôpital...

6 MARCHÉ PUBLIC D'ACHAT DE TROIS AUTOBUS – LIGNES REGULIERES – ADOPTEE A L'UNANIMITE

L'année 2025 verra la mise en place d'un projet de mobilités, articulant sur le territoire de Sud-Gironde Mobilités la mise en place de lignes régulières annuelles, de services de transports à la demande, de covoiturage, d'autopartage et de modes actifs de déplacements.

Une nouvelle offre de mobilité qui nécessite l'achat de trois autobus pour la réalisation des lignes régulières de transport.

Il s'agit d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires au marché public et à faire les démarches nécessaires afin d'acheter ces autobus.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

AUTORISE le président à réaliser l'ensemble des démarches nécessaires et par conséquent à signer tous les documents administratifs y afférents.

Question de Matthias Robine : Dans le cadre du SISS, avant on avait eu beaucoup de problèmes avec des achats de bus. Et il y avait plusieurs dimensions, notamment dans ce transport-là, combien de temps on pourrait utiliser ces bus ?

Réponse de Benoît Carrère : Il n'y a pas de réglementation spécifique, c'est à nous de décider. En revanche, ils vont faire quand même beaucoup de kilomètres. Donc, l'usage va atteindre un kilométrage très fort au bout de 7-8 ans.

Réponse de Matthias Robine : Donc il faudra bien faire attention à la durée du crédit, aux durées d'amortissement, pour que tout soit cohérent. Si on achète, que ce soit cohérent avec les amortissements.

7 MARCHÉ PUBLIC PUBLIC D'ACHAT DE TROIS MINIBUS 9 PLACES – ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

L'année 2025 verra la mise en place d'un projet de mobilités, articulant sur le territoire de Sud-Gironde Mobilités la mise en place de lignes régulières annuelles, de services de transports à la demande, de covoiturage, d'autopartage et de modes actifs de déplacements.

Une nouvelle offre de mobilité qui nécessite l'achat de trois minibus neuf places pour la réalisation des services de transport à la demande.

Il s'agit d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires au marché public et à faire les démarches nécessaires afin d'acheter ces minibus.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

AUTORISE le président à réaliser l'ensemble des démarches nécessaires et par conséquent à signer tous les documents administratifs y afférents.

Question de Matthias Robine : Rapidement, on peut ventiler les 3 bus et les 3 minibus. C'est pour quel service ?

Réponse de Benoît Carrère : Alors, les 3 bus, ce sont des 22-26 places. Donc, pas des gros bus. Mais il faut donc des bus. Parce que nous, on n'a que des cars. Donc, les bus planchers plats. On peut se tenir debout. Vitesse régulière, etc. Donc, c'est pour les lignes régulières. Un par ligne régulière. Pour l'instant, on fait qu'un par ligne régulière. Parce qu'on a calculé la ligne régulière pour un seul service. C'est-à-dire, il y a un nombre de kilomètres à faire. Et ensuite, les minibus, c'est pour répondre à l'offre à la fois de Navette Express le matin en gare, pour le TAD sur point d'arrêt qu'on a sur le territoire et les lignes virtuelles aussi. Donc, on a déjà des minibus. Mais ils en font encore un peu plus pour pouvoir répondre au service. Les bus 22 places sont assez maniables et en termes de place je pense que c'est adapter à notre capacité.

Question de Matthias Robine : Quelle carburant ?

Réponse de Benoît Carrère : Pour l'instant, on va être sur du thermique. On fait trop de kilomètres et puis nous n'avons pas aujourd'hui d'autonomie supérieure à 200 kilomètres en électrique. Et nos bus risquent de dépasser les 300km par jour.

Intervention Frédéric Birac : Et sont-ils adaptés PMR ?

Réponse de Benoît Carrère : Oui, forcément. Tous les minibus ne seront pas adaptés PMR mais il y en aura forcément un. Mais surtout, cette partie sera déléguée à Cap Solidaire.

8 MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURE, POSE ET ENTRETIEN DE MOBILIERS DE SIGNALÉTIQUE D'ARRÊTS DE BUS POUR L'OFFRE DE TRANSPORT – ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

L'année 2025 verra déploiement d'une nouvelle offre de mobilité, articulant sur le territoire de Sud-Gironde Mobilités la mise en place à l'année des lignes régulières, de services de transports à la demande.

Une nouvelle offre de mobilité qui nécessite l'achat de matériels de signalétique, notamment des poteaux d'arrêts de bus et son implantation avec marquage au sol sur le territoire pour l'organisation et le fonctionnement des différentes offres de transport.

Il s'agit d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires au marché public et à faire les démarches nécessaires afin d'acheter ce matériel et d'en organiser l'aménagement.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

AUTORISE le président à réaliser l'ensemble des démarches nécessaires et par conséquent à signer tous les documents administratifs y afférents.

Question de Matthias Robine : Si on doit avoir des adaptations dans les communes pour les arrêts de bus, est-ce qu'on pourra faire appel au syndicat pour des cofinancements ?

Sur la départementale, par exemple, je pense qu'il va falloir qu'on fasse des aménagements. Nous, le CRD va nous donner des autorisations, mais va dire que c'est la commune qui va investir.

Réponse de Benoît Carrère : Ce sera une réflexion à mener. Mais là ce sont des arrêts de transport à la demande sur point d'arrêt. Donc, ça va être dans l'ensemble des villages. Ça ne va pas être tout le temps sur les départementales.

Quand ce sera sur les départementales, évidemment qu'on ira voir le département.

Réponse de Matthias Robine : Pour être très clair, moi, par exemple, je vais mettre 35 000 euros, la commune va mettre 35 000 euros pour aménager l'arrêt où le syndicat va mettre des poteaux.

Donc, ma question, c'était est-ce qu'il peut y avoir des cofinancements du syndicat ou d'autres pour ces 35 000 euros.

Intervention de Jérôme Guillem : Par exemple, sur notre communauté de communes, on a fait le choix d'un fonds de concours pour notre communauté de communes. Pour des projets comme ça. C'est une proposition que j'ai faite il y a deux ans. Et donc, tous les ans, on fait des propositions, on amène un fonds de concours.

Question de Robert Roncoli : Pour les trois investissements, cela représente un budget de combien ?

Réponse de Benoît Carrère : Pour les bus et les minibus, les minibus, c'est 650 000€. Et pour ce qui est de l'investissement sur les poteaux, etc., c'est 270 000€ pour cette année. Sachant que, potentiellement, il y en aura encore l'année prochaine si on veut rajouter quelques arrêts dans les communes.

On va diluer un petit peu ça pour faire de l'investissement.

Question de Luc Sonilhac : Donc, il va y avoir des propositions faites aux communes pour ces points d'arrêt ?

Réponse de Benoît Carrère : Oui.

Intervention de Vincent Joineau : Comment vous allez réceptionner les demandes ? Comment vous allez l'adapter ?

Réponse de Benoît Carrère : On le fera avec vous. Nous avons déjà des positions sur certaines communes, où on va vous faire des propositions. Après, si ça vous convient, on peut l'adapter aussi. On ne connaît pas forcément les communes comme vous les connaissez. Et après, l'arbitrage, ça sera en fonction de ce qu'on a prévu, nous, en termes de poteaux et de flux, principalement.

Et puis, après, pour le reste, on pourra diluer, comme je vous ai dit, éventuellement l'investissement, s'il faut en faire encore un peu plus dans votre territoire spécifiquement.

Et pour ce qui est du quotidien, nous, on va essayer aussi d'avoir une gestion la plus optimisée possible, avec des systèmes de géolocalisation des arrêts et qui nous permettra aussi de voir au niveau de l'entretien, au niveau de la dégradation éventuelle, pouvoir mieux le gérer au quotidien.

Réponse de Stéphane Denoyelle : Il y aura une demande de fait à chacun des maires pour avoir un dialogue avec eux, sauf à des endroits très particuliers où on a déjà construit la ligne, où on a des idées. Pour beaucoup de villages, ça va être un dialogue avec chacune des communes pour voir où est-ce que c'est plus pertinent d'implanter l'arrêt.

Réponse de Benoît Carrère : Pour l'instant, on partira sur un arrêt par commune. On voit qu'il y en aura prévu un peu plus, parce qu'il y aura plus d'arrêts sur certaines communes entre les lignes, régulières et les lignes virtuelles.

9 MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATION D'ETUDE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN SCHEMA CYCLABLE – ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt AVELO 3, dont le syndicat Sud Gironde Mobilités a été lauréat, il est prévu la mise en œuvre d'un schéma cyclable à l'échelle des 3 communautés de communes constituant le syndicat. Ce schéma nécessite le lancement d'un marché public de prestation d'études, cofinancé par l'ADEME à hauteur de 50%.

Cette étude vise à mieux connaître la mobilité cyclable du territoire et à établir un plan d'actions afin de prioriser les aménagements cyclables, d'estimer leurs coûts, de développer des services vélos ainsi que des programmes de communication et de sensibilisation à la pratique du vélo. Ce schéma doit servir de base au pilotage et à la coordination des actions en faveur du vélo sur l'ensemble du territoire.

Le contenu du marché ainsi que son suivi sera supervisé par un Comité de Pilotage rassemblant les services de l'Etat, de la Région, du Département, des représentants des trois communautés de communes ainsi que des acteurs associatifs du vélo.

Il est donc nécessaire de donner la possibilité au Président de lancer ce marché public de prestation d'étude pour la mise en œuvre d'un schéma cyclable.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

AUTORISE le président à réaliser l'ensemble des démarches nécessaires et par conséquent à signer tous les documents administratifs afférents au lancement de ce marché public.

Intervention de Jean-Patrick Soulé : Dans le cadre du cahier de charges, ça peut être utile de commencer par tout ce qui existe déjà, parce que nous sommes est en train de faire plein d'études chacun de notre côté.

Intervention de Thomas Filliatre : Notamment par rapport au schéma régional de route Voie Verte que nous avons lancé avec Sud-Gironde et qui relie Bordeaux à Langon, que cela ne vienne pas effectivement en plus, mais en complément.

Réponse de Benoît Carrère : Un comité de pilotage a lieu jeudi où je ferai valider les éléments du marché. Donc tout le monde sera concerté.

Et l'objectif de ce schéma directeur cyclable, c'est la coordination, la priorisation des investissements, mais aussi comment développer le service sur le territoire sur plusieurs années et comment développer aussi la communication sur plusieurs années. C'est à la fois de l'aménagement, mais c'est aussi d'autres aspects.

Mais l'idée, c'est vraiment de créer quelque chose de cohérent, de structurant ensemble. Donc c'est le but de ce schéma. C'est le but de l'ADEME aussi, notre financeur

Question de Robert Roncoli : Vous avez parlé d'un animateur vélo, le recrutement a été lancé ?

Réponse de Benoît Carrère : Alors oui, ça a été lancé aujourd'hui. C'est un appel ouvert. Nous recherchons plutôt un profil BAC plus 3, BAC plus 5 parce que c'est de la coordination à une échelle avec une connaissance sur les questions minimum d'aménagement. Ce sont aussi les conditions aussi que nous imposait l'ADEME également qui cofinance à hauteur de 29 000€ par an.

10 ARRET DU SERVICE DE TRANSPORT A VOCATION TOURISTIQUE – ADOPTEE A L'UNANIMITE

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;

Vu la délibération n°021-2023 portant modification des statuts du syndicat ;

Vu l'article 2 des statuts du Syndicat Sud Gironde Mobilités relatif aux compétences du syndicat ;

Considérant que le service de transport spécial à vocation touristique mis en place par le Syndicat Sud-Gironde Mobilités depuis 1^{er} juillet 2023 ne répond plus aux attentes en termes de fréquentation et de viabilité économique,

Considérant l'existence d'alternatives de transport plus adaptées aux besoins des habitants et des visiteurs,

Considérant la nécessité d'optimiser l'utilisation des ressources publiques et de recentrer les actions du syndicat sur des priorités stratégiques dans le cadre du nouveau projet de mobilité ;

Considérant les échanges avec les partenaires locaux et les usagers sur la pertinence du maintien du service ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 - À compter du 1^{er} septembre 2025, le service de transport spécial à vocation touristique mis en place par le Syndicat Sud Gironde Mobilités sera définitivement arrêté.

Article 2 - La collectivité s'engage à informer l'ensemble des usagers et partenaires concernés par cette décision et à mettre en place les dispositifs nécessaires pour assurer la transition.

Intervention de Christophe Fumey : Aujourd'hui, on sait tous que la mobilité, c'est un sujet qu'on entend partout. Et pour faire de la mobilité, il faut des chauffeurs.

Le choix qui avait été fait par les anciens, à l'époque, c'était de dire, nous, on embauche réellement les gens. Et donc sur des emplois pérennes et pleins. En fait, ces gens-là ne faisaient pas forcément à ce moment-là les horaires qu'il fallait.

Et pour trouver des moyens de leur permettre de faire plus d'horaires, on avait mis en place ce fameux transport de tourisme il y a très longtemps.

C'est un service qui, d'un point de vue financier et du personnel, n'est pas du tout intéressant.

Intervention de Matthias Robine : J'y suis très favorable depuis très longtemps, pour plein de raisons que tu as déjà énoncées.

J'aimerais clarifier de nouveau : est-ce que les écoles, le périscolaire... les transports seront maintenus ? Et pour les associations ?

Réponse de Benoît Carrère : Pour les écoles, ce sera maintenu pour les voyages scolaires, fin d'année..., à la journée. Et c'est le principe. Ensuite, si c'est du scolaire sur plusieurs jours, je dirais, c'est à voir. Mais nous, c'est l'idée qu'on soit transport scolaire, périscolaire, extra-scolaire.

Et enfin, les associations, c'est non. Et si, effectivement, elles peuvent se débrouiller, aller chercher de leur côté, quoi que ce soit. Si, éventuellement, dans l'éventualité où elles ne se trouvent pas, elles peuvent appeler.

11 TABLEAU DES EFFECTIFS AU 18-02-2025 – ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droit et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaire relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

Vu la délibération n°025-2024 du 10 juin 2024 qui doit être annulée, pour tenir compte des modifications à y apporter ;

Vu le tableau des emplois ;

Monsieur le Président expose qu'il appartient à l'organe délibérant du Syndicat, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet (35 heures hebdomadaires) et temps partiel, nécessaires au fonctionnement des services.

Le Président propose :

- La suppression des postes suivants, sur trois grades n'ayant plus vocation à être pourvus en raison des derniers recrutements :
 - La fermeture d'un poste d'attaché territorial principal à temps complet 35/35^e sur les fonctions de directeur général des services ;
 - La fermeture d'un poste d'ingénieur territorial à temps complet 35/35^e sur les fonctions de directeur général des services ;
 - La fermeture d'un poste d'adjoint administratif à temps complet 35/35^e sur les fonctions d'agent administratif/RH/juridique ;
 - La fermeture d'un poste de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet 35/35^e sur les fonctions de conducteur ;
 - La fermeture d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet sur les fonctions de conducteur / mécanicien ;

- L'ouverture du poste suivant, sur 1 grade pouvant correspondre à la typologie de recrutement :
 - L'ouverture d'un poste d'attaché territorial à temps complet 35/35^e, sur les fonctions de chargé de communication ;
 - L'ouverture de 8 postes d'adjoint technique territorial à temps complet 35/35^e sur les fonctions de conducteur.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le tableau des effectifs ainsi modifié à compter du 18 février 2024 :

Question de Matthias Robine : Est-ce qu'on garde une compétence mécanique sur les bus en interne ou pas ?

Réponse de Benoît Carrère : Oui.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance.

Le Président
Christophe FUMEY

Le secrétaire de séance
Thomas FILLIATRE